

# Politique sur la protection des renseignements personnels

Direction générale



Ville de  
**Mercier**

# 1. Préambule

---

Dans l'optique d'une transparence sans faille, d'une protection des renseignements personnels qui lui sont transmis et de l'application des meilleurs procédés et meilleures pratiques quant à l'administration et la gestion des informations qui sont sous sa garde, la Ville de Mercier (ci-après la Ville) édicte une politique sur la protection des renseignements personnels, tel qu'adopté par résolution (2023-10-557).

C'est aussi **pour se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels** (LRQ, c.A-2.1) que la Ville met en place et diffuse des processus et protocoles informatiques qui protégeront les informations que la population lui confie.

## 2. Buts et objectifs

---

**La présente politique vise à assurer la protection des renseignements personnels et à encadrer la manière dont la Ville les collecte, les utilise, les communique, les conserve et les détruit ou les gère.** De plus, elle vise à informer toute personne intéressée sur la manière dont la Ville traite leurs renseignements personnels conformément à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

## 3. Champ d'application

---

La politique concerne les données directement ou indirectement recueillies par la Ville dans le cadre de ses activités.

La politique s'applique aux citoyens, aux employés, aux utilisateurs, aux partenaires ou à toute autre personne qui souhaite connaître les modalités de traitement des données collectées à son sujet.

Dans le cadre de ses activités, la Ville peut collecter différents types de renseignements, et ce, à différentes fins. Les types de renseignements que la Ville pourrait collecter, leur utilisation ainsi que les moyens par lesquels les renseignements sont recueillis sont indiqués au point 4 de la présente politique.



## 4. Termes et définitions

---

### Renseignements personnels

Renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier. Par exemple, il peut s'agir du nom, de l'adresse, de l'adresse courriel, du numéro de téléphone, du genre ou de renseignements bancaires d'une personne, de renseignements sur sa santé, son origine ethnique, sa langue, etc.

### Renseignements non personnels

Toutes autres données qui ne correspondent pas à la définition de Renseignements Personnels.

### Responsable de la protection des renseignements personnels

La loi 25 prévoit que cette personne exercera la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels, mais qu'elle pourra déléguer cette fonction par écrit, en tout ou en partie, à toute personne pour se conformer à la loi québécoise en matière de renseignements personnels.

Le titre et les coordonnées du responsable seront publiés sur le site Internet de la Ville.

## 5. Nature des données collectées

---

Les données susceptibles d'être collectées par la Ville sont :

- 5.1** Des données recueillies de manière explicite par la soumission d'un formulaire complété sur notre site ou aux bureaux de la Ville. Ces données sont conservées de manière anonyme, aucune information permettant de vous identifier n'est stockée. Le cas échéant, le formulaire l'indique ainsi que les raisons de la collecte de données.
- 5.2** Des données personnelles qui sont transmises de manière explicite par la soumission d'un formulaire complété sur le site Web de la Ville ou dans le cadre d'une entente entérinée avec celle-ci, incluant des éléments destinés à identifier la personne qui les a transmis. Dans ce cas de figure, il sera clairement indiqué dans le formulaire ou dans l'entente les raisons de la collecte des données personnelles ainsi que les modalités de protection et de conservation de ces dernières.
- 5.3** Des données qui sont automatiquement collectées par des outils de tierce partie lors de la consultation du site Web de la Ville ou des interactions numériques ou non avec la Ville (ex. : système de gestion du site Web, système d'envoi de courriels). La politique de gestion de ces données est décrite aux paragraphes 8 et 9 de la présente politique.

Ces trois types de données ne sont en aucun cas liées.



## 6. Responsable des données personnelles

---

Le groupe responsable des données personnelles au sein de la Ville est le Comité d'accès à l'information. Toute question relative à la protection des renseignements personnels doit être transmise à ce-dit comité au [vieprivee@ville.mercier.qc.ca](mailto:vieprivee@ville.mercier.qc.ca)

## 7. Utilisation des renseignements personnels par la Ville de Mercier

---

**Les renseignements personnels recueillis par la Ville ne sont divulgués à personne**, autre que ses employés, ses représentants ou les personnes pour qui elles sont nécessaires à la réalisation des fins pour lesquelles ceux-ci ont été explicitement recueillis, et ce, uniquement dans la mesure où ces personnes en ont besoin pour s'acquitter d'une fonction liée à l'accomplissement de l'objectif énoncé.

La Ville exige que toutes les personnes qui ont accès à ces informations s'engagent à respecter la Politique d'utilisation des outils informatiques ainsi que les principes de la présente politique. Le personnel de la Ville est régi par un code d'éthique et de déontologie qui encadre l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels.

## 8. Accès à vos renseignements personnels

---

Pour accéder aux renseignements personnels qu'une personne a fournis à la Ville et/ou pour demander qu'ils soient mis à jour, modifiés ou supprimés, il suffit de transmettre un courriel à cet effet à [vieprivee@ville.mercier.qc.ca](mailto:vieprivee@ville.mercier.qc.ca)

Dans ce cas, il est possible qu'il soit demandé de fournir un document d'identification approprié. La Ville traitera les demandes d'accès ou de modification conformément à la Loi applicable. Tenant compte de la nature de ladite demande d'accès ou de modification, la Ville s'engage à répondre dans les meilleurs délais.



## 9. Mesures de protection des renseignements personnels

---

**La Ville applique des mesures de sécurité adéquates** afin d'assurer la protection des renseignements personnels.

Lorsque la Ville le juge nécessaire ou approprié, elle a recours à des outils ou des programmes de cryptage et d'authentification, ou à toute autre méthode afin de protéger les renseignements personnels provenant ou obtenus par l'entremise du Web ou autre que la Ville conserve ou entend conserver sur ses serveurs, systèmes de gestion informatique ou bases de données.

## 10. Renseignements échangés et recueillis automatiquement au site Web

---

Il est possible d'accéder au site Web et de l'utiliser sans que des renseignements personnels soient recueillis et sans divulguer son identité.

Lors de la consultation de tout site Web, un échange de renseignements de base s'effectue toutefois automatiquement entre ce site Web et l'appareil utilisé pour accéder à ce site Web. **Cet échange permet au gestionnaire du site Web d'obtenir une série de renseignements :**

- **Le nom du domaine Internet utilisé** pour accéder au site Web et l'adresse IP (IP signifie « Internet Protocol », un numéro unique assigné à l'ordinateur utilisé ou tout autre appareil quand il est relié à Internet. Ceci permet d'acheminer sans erreurs les documents à leur destinataire.)
- **Le type de navigateur et de système d'exploitation employé** pour accéder au site Web
- **La date et l'heure de l'accès au site Web** et les pages qui ont été visitées
- Lorsqu'on a accès au site Web de la Ville à partir d'un autre site, **le nom et l'adresse** (URL) de ce dernier ainsi que **les mots-clés** (le cas échéant) qui ont été consignés dans un moteur de recherche et qui ont permis de se rendre sur ce site
- Toute autre information sur le parcours de navigation

Ces renseignements sont nécessaires au bon fonctionnement d'un site Web.



# 11. Renseignements supplémentaires recueillis sur le Web par le truchement des fichiers témoins

---

Lors d'une connexion au site Web de la Ville, un message demandant d'autoriser la présence de fichiers témoins supplémentaires apparaîtra.

Si le visiteur accepte, les renseignements suivants pourront alors être communiqués à la Ville :

- **Les pages Web visitées**
- **Le temps passé sur chaque page**
- **L'information envoyée ou reçue**
- **Le nom des fichiers téléchargés vers l'amont ou vers l'aval**

Ces renseignements sont utilisés par la Ville pour **vérifier la performance de son site Web**, pour des fins d'administration de systèmes et pour rendre le site Web plus facile et convivial à utiliser.

Pour analyser certains de ces renseignements, la Ville utilise dans son site Web quelques outils, tels que Google Analytics. Ces outils se servent aussi des témoins (cookies) afin d'analyser les activités dans le site Web de la Ville. Pour des détails sur la façon dont les renseignements ou données collectées sont utilisés par Google, la Ville invite à consulter les Règles de confidentialité et conditions d'utilisation de Google. Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre. Si le visiteur souhaite désactiver l'envoi de ses données d'activité à Google Analytics, il peut le faire en installant le module complémentaire de navigateur. Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre prévue à cet effet.

## 12. Envoi non sollicité de renseignements personnels

---

La Ville ne souhaite pas recevoir de renseignements personnels ou de nature confidentielle par le biais de son site Web ou par courrier électronique en dehors du cadre spécifiquement prévu à cet effet, c'est-à-dire par le biais d'une entente de gré à gré ou d'un formulaire ou d'une page Web sécurisés et conçus à cet effet et sur demande expresse de sa part.

**Tous les renseignements ou autres documents qui pourraient être acheminés à la Ville en dehors d'un tel cadre spécifique sont considérés comme non confidentiels.**

## 13. Échange de courriels avec Ville de Mercier

---

**Toute personne qui transmet un courriel avec la Ville, reconnaît et accepte** que les courriels électroniques qui sont envoyés à la Ville ne sont pas nécessairement sous le contrôle de cette dernière et que ces mêmes courriels électroniques ne sont pas nécessairement protégés avant d'arriver à destination sur les serveurs de la Ville. La confidentialité des renseignements ainsi transmis ne peut être assurée avant que ceux-ci soient effectivement reçus dans les serveurs de la Ville.

Dans le cas où la Ville demande spécifiquement de lui transmettre des informations de nature personnelle ou confidentielle, les informations une fois reçues sont gérées et stockées de manière sécuritaire.



## 14. Limitation de responsabilité

---

**La Ville s'engage à prendre tous les moyens raisonnables afin d'assurer un niveau adéquat de confidentialité et de sécurité des renseignements personnels.**

Dans le cas où se produirait une cyberattaque ou un incident qui présente un risque élevé pour les droits personnels, cette violation serait notifiée aux personnes touchées, et ce, dès que possible par la Ville. Celle-ci prendrait les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité et la sécurité de tous les renseignements personnels qu'elle détient.

Malgré ce qui précède, aucun système informatique n'offre une sécurité absolue et qu'une part de risque est toujours présente lorsque l'on transmet des renseignements personnels via Internet. Les personnes s'adressant à la Ville via ce canal de communication doit le comprendre et le reconnaître.

Les personnes s'adressant à la Ville via ce canal de communication comprend et reconnaît que la Ville ne peut être tenue responsable de toute violation de confidentialité, piratage, virus, perte, vol, utilisation abusive ou altération des renseignements personnels transmis ou hébergés sur ses systèmes ou ceux d'un tiers.

Les personnes s'adressant à la Ville via ce canal de communication doit renoncer à toute réclamation à cet égard, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de la part de la Ville. En conséquence, ces mêmes personnes acceptent de dégager la Ville et ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, les personnes liées et ses partenaires, de toute responsabilité pour tout dommage de quelque nature que ce soit, qu'il soit direct ou indirect, accessoire, spécial ou consécutif en rapport avec l'utilisation des renseignements personnels transmis.

## 15 - Lois applicables

---

Le présent acte, son interprétation, son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois applicables en vigueur au Québec, dans le district judiciaire de la Beauharnois.





## 16 - Divulgations prévues par la loi

---

Les personnes qui transmettent des informations personnelles à la Ville, acceptent et reconnaissent que la Ville est également autorisée à utiliser, divulguer ou communiquer ces dits renseignements personnels dans la mesure prévue ou requise par la loi, y compris en vertu d'ordonnances des tribunaux. La Ville s'engage à ne pas vendre ou partager lesdites données avec des tiers, sauf dans les cas suivants :

- **Si la loi l'exige**
- **Si elle est requise pour toute procédure judiciaire**
- **Pour prouver ou protéger ses droits légaux**

La Ville n'est pas responsable si le visiteur suit des hyperliens qui se trouvent sur le site Web de la Ville vers un autre site, puisque la Ville n'a pas de contrôle sur leurs politiques et pratiques de confidentialité

## 17 - Modifications de la présente Politique

---

La présente politique sur la protection des renseignements personnels peut être modifiée à l'occasion afin de maintenir sa conformité avec la loi et afin de tenir compte de tout changement au processus de la Ville dans la collecte de données. La Ville recommande à tous ceux qui communiquent avec elle, de vérifier la présente politique de temps à autre pour prendre connaissance de possibles mises à jour. De telles modifications seront affichées dans les sites Web de la Ville et entreront en vigueur immédiatement après cet affichage.

## 18 – Date d'entrée en vigueur

---

La présente politique sur la protection des renseignements personnels entre en vigueur dès son adoption au conseil municipal et remplace toute autre politique ou pratique antérieure.

### APPROBATIONS

  
Lise Michaud, mairesse

  
Sophie Denoncourt, Greffière par intérim





---

869 boulevard Saint-Jean-Baptiste  
2<sup>e</sup> étage, Mercier, Québec J6R 2L3

450 691-6090  
[www.ville.mercier.qc.ca](http://www.ville.mercier.qc.ca)